

Département
du Bas-Rhin

Arrondissement de
Wissembourg

Nombre des
membres : 42

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1997
Sous la présidence de Monsieur Bernard LOGEL

Présents : 35 votants

Tous les Délégués

sauf : MM. FRIEDMANN, GANGLOFF, BABILON, Mme DURAND-HEYMES,
(excusés) qui étaient représentés respectivement par MM. WELTZER G.,
MORITZ P., SCHERTZ, HOCH.

MM. NEUHARD, LOBSTEIN, BERTRAND, WINLING, BERNECKER, WEISHAAR J.
Mme MAECHLING (excusés)

N° 3611997

OBJET : FIXATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT

Monsieur LOGEL propose au Conseil Communautaire un tableau de durée d'amortissement des immobilisations communautaires.

- Considérant les propositions du Président, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

. de fixer les durées d'amortissement des immobilisations communautaires à :

Bâtiments en dur	50 ans	02,00%
Agencements et aménagements de bâtiments et équipements techniques	20 ans	05,00%
Aménagements de terrains et autres agencements	20 ans	05,00%
Plantations	15 ans	06,66%
Installations électriques, téléphoniques et informatiques	10 ans	10,00%
Équipements sportifs et de jeux	10 ans	10,00%
Bâtiments légers, abris	10 ans	10,00%
Mobiliers	10 ans	10,00%
Matériels techniques et outillages	10 ans	10,00%
Matériels techniques roulants	5 ans	20,00%
Matériels électriques et électroniques	5 ans	20,00%
Voitures	5 ans	20,00%
Immobilisations incorporelles	5 ans	20,00%
Matériels informatique	4 ans	25,00%
Logiciels	2 ans	50,00%

. de compter les durées d'amortissement à compter du 1er janvier suivant la date d'acquisition.

Pour copie conforme
MORSBRONN-LES-BAINS, le 5 novembre 1997



Le Président,
Bernard LOGEL

